

Avis rectificatif
de l'avis du concours de recrutement

L'Agence Nationale Pour la Promotion de la petite et Moyenne Entreprise porte à la connaissance du public que **les dossiers de candidatures** aux postes prévus par l'avis de concours de recrutement publié au journal **LE MATIN du 17/08/2023**, ne contient pas la pièce suivante :

- **Une copie du Baccalauréat.**

Le reste sans changement

